

## REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	<b>BUXIERES-LES-MINES</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
RUE DU CIMETIÈRE BARRÉE**

**« A partir de la Place de l'Eglise jusqu'à l'entrée du cimetière »**

**Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2223-13 et suivants ;

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.110 -1 et suivant, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 dudit code,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) modifiée et complétée ;

**VU** la demande de l'entreprise DAGOIS « 10, Rue Denis Papin » 03401 YZEURE,

**Considérant** que pour permettre l'exécution des travaux d'entretien de la couverture de l'Eglise, il est nécessaire de barrer la Rue du cimetière, à partir de la Place de l'Eglise jusqu'à l'entrée du cimetière.

## ARRETE

**Article 1** : A compter du lundi 14 octobre 2024 jusqu'au jeudi 31 octobre 2024, la Rue du cimetière sera barrée à partir de la Place de l'Eglise jusqu'à l'entrée du cimetière.

**Article 2** : La signalisation aux droits et aux abords du chantier sera mise en place, par l'entreprise chargée du chantier. La signalisation sera enlevée à la fin des travaux.

**Article 2** : Mme le maire de la commune de Buxières-les-Mines, M le commandant de Gendarmerie de Bourbon l'Archambault, l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à BUXIERES-LES-MINES,  
le 8 octobre 2024

<b>Date d'affichage</b>
8 octobre 2024
<b>Acte rendu exécutoire</b>
8 octobre 2024
<b>Date de mise en ligne sur le site de la commune</b>
8 octobre 2024
Notifié le 8 octobre 2024 à l'entreprise



OLIVIER Brigitte,  
Maire.